



**COMPTE RENDU DE SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2019**  
ARTICLES L.2121-25 et R.2121-11 DU CGCT

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Présents (23) :**

Marc TOURELLE, Odile GUERIN, Christophe MOLINSKI, Patrick KOEBERLE, Géraldine LARDENNOIS, Jean-François VAQUIERI -pour les délibérations 1,2,3,11,12,13- Delphine FOURCADE, Nicolas CORDIER, Marc TIMSIT, Dolène AZOURI, Marie-Josèphe BEAUSSIER, Odile BOULANGER, Christophe VAN DER WERF, Roch DOSSOU, Marc de BRAQUILANGES, Gwenaëlle de CIBEINS, Véronique CLARKE DE DROMANTIN, Cyrille FREMINET, Francis ZAPALOWICZ, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Catherine DOTTARELLI, Aurélie LOGEAIS, Etienne BROQUET

**Absents représentés (4) :**

Annie SASSIER représentée par Odile GUERIN  
Marie Hélène HUCHET représentée par Delphine FOURCADE  
Marie-France AGNOFE représentée par Patrick KOEBERLE  
Dominique VIANDIER représenté par Catherine DOTTARELLI

**Absents (2) :**

Erwan TOULLEC  
Sylvie CHEDRAWI

**Secrétaires de séance :**

Delphine FOURCADE et Patrick KOEBERLE

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018**

**LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT**

**INFORMATIONS GENERALES COMMUNIQUEES PAR LE MAIRE**

**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 - COMMUNE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, (3 abstentions : Catherine DOTARELLI, Dominique VIANDIER, Etienne BROQUET)**

- 1) **ADOpte** le Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette du budget ville pour l'exercice 2019.

**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 -ASSAINISSEMENT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, (6 abstentions : Catherine DOTTARELLI, Dominique VIANDIER, Aurélie LOGEAS, Etienne BROQUET, Christophe VAN DER WERF, Guy TURQUET de BEAUREGARD)**

- 1) **ADOpte** le Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2019.

**FIXATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- 1) **FIXE** le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.
- 2) **DIT** que ce montant est revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier de cette année.
- 3) **DIT** que cette redevance est due chaque année à la Commune sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.
- 4) **DIT** que les crédits sont inscrits au budget

**HYDREAULYS : FUSION DE TROIS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- 1) **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la fusion des trois syndicats SMAERG, SIAVGO et HYDREAULYS.
- 2) **APPROUVE** le périmètre et les statuts du nouveau Syndicat HYDREAULYS, annexés

**OPERATION DE RESTRUCTURATION DU QUARTIER VAUCHERON – EQUIPEMENTS PUBLICS – INFRUCTUOSITE DES MARCHES – PROCEDURE APPEL D'OFFRES OUVERT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité (2 contre : Dominique VIANDIER, Catherine DOTTARELLI ; 1 abstention : Christophe VAN DER WERF)**

- 1) **PREND ACTE** de la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1, 66, 67 et 68 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

- 2) **DECIDE** de déclarer les lots n°1, 4, 6 infructueux et de **LES RELANCER** en procédure concurrentielle avec négociation conformément aux dispositions des articles 25 II 6°, 59, 71 à 73 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Lot N° 1 : « Clos couvert / Ascenseurs / VRD »

Lot N° 4 : « Peinture »

Lot N° 6 : « Electricité Cfo/Cfa ».

- 3) **DECIDE** de déclarer le lot 2 (Cloisons – Doublages) infructueux et de **LE RELANCER** en procédure de type MAPA « petit lot », avec un nouvel allotissement du macrolot, conformément aux dispositions de l'article 22 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

- 4) **DECIDE** de déclarer le lot 5 (Plomberie / CVC) infructueux et de **LE RELANCER** en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence conformément aux dispositions de l'article 30-I 2° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

**CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DE CONCESSION ET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- 1) **DESIGNE** au sein de la commission de concession et délégation de service public et pour la fin du mandat en cours, les élus suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-François VAQUIERI	Odile GUERIN
Nicolas CORDIER	Christophe MOLINSKI
Marc TOURELLE	Delphine FOURCADE
Guy TURQUET de BEAUREGARD	Aurélie LOGEAIS
Etienne BROQUET	Catherine DOTTARELLI

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, (2 abstentions : Catherine DOTTARELLI, Dominique VIANDIER)**

- 1) **MODIFIER** le tableau des effectifs comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Suppression		Création	
1	Adjoint Technique Territorial à temps non complet - 29h45 hebdomadaires	1	Adjoint Technique Territorial à temps non complet - 28h00 hebdomadaires
1	Attaché Territorial à temps non complet - 17h30 hebdomadaires	1	Attaché Territorial à temps complet

- 2) **DIT** que les crédits correspondants aux rémunérations et charges seront inscrits au budget 2019 – chapitre 012 ;

## MODIFICATION DES CONDITIONS TARIFAIRES DU CIMETIERE COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- 1) **DECIDE** de créer un tarif pour le « Carré des Anges » (bébé et nourrisson).
- 2) **DECIDE** de modifier les conditions tarifaires du cimetière communal, dont la création d'un tarif dégressif de 50% pour les cases AC4, AC8, AC12 et AC16 situé sur l'ancien columbarium.
- 3) **FIXE** les nouveaux tarifs de la manière suivante :

	CONCESSIONS	COLUMBARIUMS	CAVURNES
Carré des Anges(15 ans)	<b>130 €</b>		
15 ans	264 €	650 €	<b>650 €</b>
30 ans	518 €	900 €	<b>900 €</b>
50 ans	<b>1 116 €</b>		

- 4) **DIT QUE** ces nouveaux tarifs prendront effet au 1<sup>er</sup> mars 2019.
- 5) **DIT QUE** les recettes seront encaissées au chapitre et à la fonction correspondant au budget communal.

## DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA REALISATION D'UNE PASSERELLE DESTINEE AUX CIRCULATIONS DOUCES ATTENANTE AU PONT DES PRINCES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- 1) **AUTORISE** le Maire à déposer au nom de la Commune une déclaration préalable pour procéder à la réalisation d'une passerelle destinée aux circulations douces attenante au Pont des Princes et à signer tous les documents s'y rapportant.

## MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REALISATION D'UNE PASSERELLE POUR LES CIRCULATIONS DOUCES ATTENANTE AU PONT DES PRINCES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- 1) **AUTORISE** le Maire à lancer une consultation d'entreprises pour la passation des marchés en procédure adaptée, au vu du dossier établi par le cabinet Degouy dans le cadre de sa mission de maîtrise d'oeuvre :
- 2) **AUTORISE** le Maire à signer le(s) marché(s) publics nécessaires à la construction de cette passerelle et toutes pièces utiles pour leur exécution.
- 3) **DIT** que les crédits nécessaires au budget communal sont inscrits au titre de l'exercice 2019

## MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GROSSES REPARATIONS VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- 1) **AUTORISE** le Maire à lancer une consultation d'entreprises en vue de la passation d'un accord-cadre, mono-attributaire, à procédure adaptée pour les travaux d'entretien et de grosses réparations de voirie et réseaux divers.
- 2) **PRECISE** que l'estimation prévisionnelle annuelle des travaux d'entretien et de grosses réparations de voirie et réseaux divers, conformément aux articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, au titre de cet accord-cadre, se décompose comme suit :

minimum 150 000 € HT – maximum 500 000 € HT.

3) **PRECISE** que l'accord-cadre alloti, à bons de commandes et prix unitaires, sera conclu pour une période initiale de 12 mois avec possibilité de reconduction tacite par période de 1 an, sans que la durée globale du marché puisse excéder 4 ans.

4) **AUTORISE** le Maire à signer au nom de la Commune le marché et toutes pièces utiles pour son exécution.

5) **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget des exercices concernés.

**MINI SEJOUR PEDAGOGIQUE AU FUTUROSCOPE - VACANCES DE PRINTEMPS 2019**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

1) **APPROUVE** l'organisation d'un mini séjour pédagogique au Futuroscope (86) pour 20 à 24 enfants et 3 accompagnateurs de l'Accueil de Loisirs du Parc du 29 au 30 Avril 2019 pour un montant total prévisionnel de 3316,64 € TTC se décomposant, sous réserve des ajustements liés au nombre définitif d'enfants, comme suit :

Transport SNCF Aller / Retour Paris Montparnasse - Futuroscope	948,60 €
Hébergement avec pension complète (du Lundi soir au Mardi midi) à l'hôtel Futuroscope Entrées au Futuroscope pour 2 jours pour 24 enfants et 3 adultes	2 368,04 €

- 2) **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à l'organisation de ce mini-séjour avec les prestataires de ce mini-séjour et notamment avec la SNCF et le Futuroscope ;
- 3) **DECIDE** de fixer, sur la base des coûts indiqués ci-dessus, la participation des familles à 139 € par enfant pour un groupe de 24 enfants.
- 4) **PRECISE** que le montant de cette participation sera proportionnellement augmenté, dans la limite de 27 € supplémentaire par famille, si le nombre d'inscrits est inférieur à 24.
- 5) **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019 – chapitre 011
- 6) **DIT** que les recettes correspondantes sont inscrites au budget 2019 – chapitre 70

**INSTALLATION DE M. ETIENNE BROQUET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- 1) **DESIGNE** Monsieur Etienne BROQUET, conseiller municipal, membre du conseil d'administration du CCAS

**A NOISY-LE-ROI, le 26 février 2019**

**Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Maire adjoint,**



*L'intégralité des délibérations ainsi que les documents relatifs au:*

- *Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 Commune*
- *Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 Assainissement*

*sont consultables aux horaires d'ouverture de la Mairie au service de la direction générale.*